LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE



INFOLOGIS – 10 rue Just Veillat – 36000 CHATEAUROUX Tél 02.54.08.70.80 – Fax 02.54.08.70.89 – Email : <u>infologis@orange.fr</u>

Date : 13 décembre 2010

INFORMATION Version 4.8.0		
SOMMAIRE		
Généralités		
Nouveaux moyens de paiements S.E.P.A. <i>Mise en conformité de l'adresse bancaire à la norme européenne.</i>	page	3
Gestion du personnel		
Registre du personnel Limitation possible à un établissement.	page	5
I.J.S.S. Evolution du mode de calcul à compter du 1 ^{er} décembre 2010.	page	6
Gestion des aidés		
Eléments de gestion du particulier employeur Motif d'exonération P.C.H.	page	7
Etat des consommations des heures par accord <i>Ajout de nouvelles informations dans le fichier graphique.</i>	page	8
Traitement de la paie		
Documents de fin de contrat de travail Bordereau Individuel d'Accès à la Formation (B.I.A.F.) pour les C.D.D.	page	9
Traitement de la facturation		
Traitement des prélèvements Possibilité de modifier des prélèvements ajoutés.	page	12
CRAM - ANTARES Fichier de règlement et état de rapprochement.	page	13

Gestion financière		
Traitement des relances <i>Résultat en fichier graphique.</i> <i>Blocage individuel.</i>	page	19
Consultation des comptes <i>Passage implicite au compte suivant ou précédent.</i>	page	21
Gestion des emplois du temps		
Edition du planning Amélioration de la lisibilité des plages d interventions.	page	23
Basculement du planning en saisie d'activité Paiement des jours fériés non travaillés. Obtention des écarts entre le planning et la saisie d'activité	page	23
Gestion des droits des utilisateurs		
Gestion des droits des utilisateurs	page	26

Positionnement par défaut de toute nouvelle option à « Aucun droit ».

Evolution de l'adresse bancaire (R.I.B.)

Les échanges avec la banque sont effectués à ce jour selon le protocole interbancaire ETEBAC3. De ce protocole découle une nomenclature de fichier dont les identifiants (compte bancaire émetteur et compte bancaire récepteur) sont définis par le RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Ce protocole est Franco-français. Afin d'harmoniser les moyens de paiement au niveau européen, le projet SEPA a vu le jour (Single Euro Payments Area). L'adresse bancaire évolue sur les points suivants :

- Code BIC (Bank Identifier Code) : qui permet d'identifier une banque quel que soit le pays où elle est implantée. Il permet à la banque du donneur d'ordre d'acheminer automatiquement les transactions vers la banque de sa contrepartie. Il compte 8 ou 11 caractères selon le degré de précision :
 - o Code identifiant l'établissement financier : 4 caractères
 - Code pays : 2 lettres
 - Code de service géographique : 2 caractères
 - Code agence : 3 caractères éventuels
- Code IBAN (International Bank Account Number) : identification du compte bancaire du bénéficiaire. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur propre à chaque pays. En FRANCE, le code IBAN est composé :
 - Du code pays : « FR »,
 - o De la clé de contrôle : sur 2 chiffres (calculée selon la méthode du modulo 97),
 - De l'identifiant national du compte et qui correspond à la concaténation du code banque, du code guichet, du numéro de compte et de la clé.

Par l'installation de la version 4.8.0., les adresses bancaires recensées dans la base de données évolueront automatiquement :

- En effet, le code IBAN peut se déduire du code banque, code guichet, numéro de compte et clé selon l'algorithme défini plus haut.
- Quant à la détermination du code BIC, nous avons pu nous procurer le fichier de correspondance entre les codes banque (référence du RIB actuel) et les codes BIC afférents.

Selon la même méthodologie, nous serons donc en mesure, lors de la création d'une nouvelle adresse bancaire, de déduire le RIB à partir d'une saisie des codes IBAN et BIC, et réciproquement.

🛢 Relevé d'identité band	caire de l'aidant	×
Aidant : 02930 NOUVEA	U GEORGES	
Identification internationale (IBAN) Code BIC		-
Code Banque	19506	
Code Guichet	40000	
Numéro de Compte	12347810010 Clé 20	
	OK Retour	

A la validation par le bouton [Ok] ou au positionnement dans le code IBAN ou le code BIC, ces 2 derniers sont alimentés automatiquement :

🛱 Relevé d'identité band	caire de l'aidant 🛛 🔀
Aidant : 02930 NOUVEA	U GEORGES
Identification internationale (IBAN)	FR5319506400001234781001020
Code BIC	AGRIFRPP895
Code Banque	19506
Code Guichet	40000
Numéro de Compte	12347810010 Clé 20
	OK Retour

A l'inverse, si la saisie se limite au code IBAN, alors les codes BIC, banque, guichet, ainsi que le numéro de compte et la clé sont nourris automatiquement.

Si la clé du numéro de compte n'est pas en corrélation avec le code banque, le code guichet et le numéro de compte, le message suivant apparaît :



Si le code IBAN n'est pas correct, le message suivant apparaît :



Si le code BIC n'a pas pu être déduit des éléments indiqués, le message suivant apparaît :



Toutes les options du logiciel où il était fait référence à la notion de R.I.B. ont donc été reprises

Gestion du personnel

Registre du personnel

Le registre du personnel est un document obligatoire (code du travail – article L.1221-13) et doit être mis à disposition, sur sa demande, de l'inspecteur du travail ou du contrôleur URSSAF.

Nous avons ajouté la possibilité de limiter le traitement à un établissement de l'entité juridique car le code du travail indique « Un registre du personnel est tenu dans tout établissement où sont employés des salariés » et les contrôles ont lieu sur chaque établissement physique.

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS COMPTA \ STATISTIQUES \ AIDANTS \ REGISTRE DU PERSONNEL

🖥 Registre du Personnel	
Entité juridique 001 INFOLOGIS	Y
Etablissement	•
Période de référence	
Date Départ Date Fin	
Sélection des aidants	
Actifs dans la période de référence	·
Avec date d'entrée comprise dans la période de référence	0
Avec date de sortie comprise dans la période de référence	0
Tri	
Par ordre alphabétique (Par rapport à la date d'entrée	C
Imprimer Annuler	Sortir

Si un seul établissement pour l'entité juridique, pas de choix possible et zone grisée. Si plusieurs établissements pour l'entité juridique, choix possible d'un établissement mais non obligatoire.

A l'édition du registre du personnel :

- Si pas d'établissement choisi, l'entête du document comporte le nom et l'adresse de l'entité juridique
- Si un établissement est choisi, l'entête du document est au nom et à l'adresse de l'établissement.

Calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Le gain journalier servant de base au calcul des IJSS :

- Pour maladie, maternité ou paternité et adoption → est égal à 1 / 90^{ème} du salaire brut des 3 mois précédant l'interruption de travail,
- Pour accident de travail ou maladie professionnelle \rightarrow est égal à 1 / 30^{ème} du salaire brut du dernier mois.

Ce qui revient à considérer une année calendaire sur 360 jours.

Par les décrets n° 2010-1305 et 2010-1306 du 29 octobre 2010, le gain journalier de base utilisé pour calculer les IJSS doit être calculé par référence à 365 jours par an au lieu de 360. Ceci aboutit en pratique à diminuer légèrement le montant des IJSS et pour les employeurs tenus à une obligation d'indemnisation complémentaire, à augmenter le complément employeur du différentiel (pris en charge éventuellement par un organisme de prévoyance).

Les dispositions de ces décrets sont applicables aux assurés dont la période d'indemnisation débute à compter du 1^{er} décembre 2010. Ceci signifie donc que les arrêts en cours à cette date et donnant lieu au versement d'indemnités journalières continuent de bénéficier du régime antérieur.

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE \ AIDANT \ DOSSIER AIDANT \ ABSENTEISME INFOLOGIS ACTIVITE \ AIDANT \ ABSENTEISME \ CONSULTATION

L'incidence dans INFOLOGIS se situe dans le calcul de l' I.J.S.S. qui est à effectuer en $1 / 30,42^{\text{ème}}$ au lieu de $1 / 30^{\text{ème}}$ pour toute absence de type arrêt de travail dont la date de début est >= au 1^{er} décembre 2010.

Lors de l'installation de la version 4.8.0., pour les arrêts de travail existants dont la date de début d'arrêt >= au 1^{er} décembre 2010, le montant de l' IJSS sera actualisé automatiquement avec application de la nouvelle méthode.

Gestion des aidés

Eléments de gestion du particulier employeur

Le motif d'exonération du particulier employeur « EXO – PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE » n'existe plus.

Par contre, une nouvelle exonération au titre de la P.C.H. (Prestation de Compensation du Handicap) est venue remplacer celle-ci.

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE \ AIDES \ DOSSIER AIDE \ ELEMENTS DE GESTION PARTICULIER EMPLOYEUR

🛢 Elements de Gestio	n PARTICULIER-EMPLOYEUR
Aidé : 00331 VIJON N	OELLE
Centre URSSAF	URSSAF
Num. affiliation URSSAF	8897767462
Num. affiliation URSSAF (+ 12 salariés)	
Num. SIRET	04490798810007
Barème frais gestion	FRAIS DE GESTION
	Détail barème
Prévoyance Date adhésion	Date radiation
Cotisation appelée par	l'association 🔽
Contrat	•
Charges URSSAF appelées	s par l'association 🔽 Age : 97 ans
Motif éxonération des cotisa patronales de sécurité socia	Itions EXO - AIDE PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE
A.G.E.D. : prise en charge	EXO - ENFANT A CHARGE ALLOCATION EDUCATION SF
Pourcentage	
Profil de paie	GAEXO - PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP
Date de radiation Urssaf	
	0K Retour

Le motif d'exonération « EXO – PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE » a été remplacé par « EXO – PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ».

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE \ AIDANT \ DOSSIER AIDANT \ GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL

Sur la déclaration d'employeur pour tous emplois familiaux (document CERFA n° 11469*01) qui peut être éditée suite à la création du premier contrat de travail pour le particulier employeur :

	5/ JE DEMANDE LE BÉNÉFICE DE L'EXONÈRATION DES COTISATIONS PATRONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE 1
-	2 🗌 Je suis hébergé(e) par une famille d'accueit, à son domicile, à titre onéreux (cochez le pavé correspondant à votre situation)
	Si vous êtes dans le cas n° 1, cochez la case correspondant à votre catégorie telle que définie sur la notice explicative a b c c d d e f f
1	 Si vous êtes dans le cas n° 2, joignez une copie certifiée conforme de la décision du président du conseil général autorisant ce particulier à accueillir des personnes âgées ou handicapées.
	Attention : dans les deux cas, le droit à l'exonération est ouvert à compter du 1 ^{er} jour du trimestre civil au cours duquel vous aurez formulé votre demande d'exonération, sous réserve de la satisfaction des conditions ci-dessus. L'URSSAF vous adressera sa décision dans les 30 jours suivant la réception de votre dossier complet.

Dans le cadre « Je demande le bénéfice de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale », la case « e » correspond maintenant à la P.C.H. (information obtenue par téléphone auprès de l'URSSAF de l'Indre le 19/11/2010), même si le libellé et le document CERFA n'ont pas encore été revus.

Etat des consommations des heures par accord

Ajout de nouvelles informations dans l'obtention du résultat sous forme de fichier graphique.

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE \ AIDES \ GESTION DES PRISES EN CHARGE \ ETAT DES CONSOMMATIONS DES HEURES PAR ACCORD

💐 Etat des consom	mations d'heures par	accords	
Entité juridique 001	INFOLOGIS		•
Activités			
Pos	sibles	Sélec	ctionnées
AIDE À DOMICILE		Tous ADE A DOMICILE	
Sélection d'un organism	me de prise en charge		
Organisme			•
Sélection période			
Année en cours	۲	Intervalle de périodes	C
Tri par			
Ordre alphabétique	Responsable	C Secteur C	Commune C
Edition sous la forme			
Liste	c	Fichier graphique	¢
			Imprimer Sortir

F	G	Н		J	K	L	M	N	0	P	Q	R	S	Т	U
Code															
Organisme						Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures		Heures	
de prise en	Libellé de l'organisme	Date début	Date fin		Heures	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	Heures	SEPTEMBRE	Jours
charge	de prise en charge	accord	accord	Motif	Allouées	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	AOÛT 2010	2010	absence
114	C.G. (APA)	08/04/2009	04/01/2010		20	20									15
114	C.G. (APA)	05/01/2010	31/03/2010		26,25	4	24,25	27,75							15
114	C.G. (APA)	01/04/2010	30/04/2010		40				40						15
137	PARTICULIER COMP	01/04/2010	30/04/2010		11,5				11,5						15
114	C.G. (APA)	01/05/2010	23/08/2010		52,75					51	34	34	25,25		15
114	C.G. (APA)	01/04/2009	22/08/2010		19,5	16,25	17	19	18,75	17	15,5	22,25	19,5		8
235	CCAS VIRE COMPLE	01/04/2009	22/08/2010		19,5	16,25	17	19	18,75	17	15,5	19,5	19,5		8
114	C.G. (APA)	23/08/2010	18/09/2010		48,75								20	21,25	8

Les nouvelles colonnes sont :

- Date début accord,
- Date fin accord,
- Jours absence : correspond au nombre de jours d'absence de l'aidé sur l'encadrement de périodes choisi.

Traitement de la paie

Documents de fin de contrat de travail – B.I.A.F.

Le décret n° 91-205 du 25 février 1991 précise qu'un Bordereau Individuel d'Accès à la Formation (B.I.A.F.) doit être remis au salarié au terme d'un CDD (sauf cas particulier du CDD conclu avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, ou du CDD se poursuivant par un CDI), et doit comporter les éléments suivants :

- Nom et adresse du salarié,
- Raison sociale et adresse de l'entreprise,
- Dates de début et fin de contrat,
- Montant du salaire soumis à charges,
- Organisme de versement du 1 % CDD,
- Ainsi que les conditions d'exercice du droit au congé de formation.

Nous avons donc ajouté, dans la gestion des documents de fin de contrat de travail, la possibilité d'émettre les B.I.A.F. selon la norme de l'OPCA UNIFORMATION.

$\underline{CHEMIN}: INFOLOGIS\ COMPTA \ |\ FICHIERS \ |\ LES\ PARAMETRES\ DE\ PAIE \ |\ LES\ CONVENTIONS\ COLLECTIVES$

🗗 Les C	onvent	ions Co	llective	s				
Conventio	on Collec	tive 01	AIDE	A DOMICILE 11	MAI 1983			
Libellé	DES (DRGANIS	MES D'AI	DE OU DE MAIN	ITIEN A DOMICILE D	DU 11 MAI 1983	3	
Parar	nètres	Cor	ngés 🛛	Grilles	Règles D.I.F.	Modulation	Mensu	alisation
Ges	tion des :	droits	•					
Pa	ramètres	D.I.F. —						
	Droits	annuels	20,00	heures				
	Plafon	d	120,00) heures				
	- Calcul	des droits	ouverts					
	Au	17 mai	۲		A l'année civ	vile C		
Mo	ontant for	faitaire de	l'allocatio	n de formation	9,15			
N*	ІСОМ			\supset	, .			
Org	ganisme	paritaire c	ollecteur a	igréé	NC.			
	NIFURM/	ATION 43		.nu1 75562 PAF	າເວ			
Particu	larités				0	K Ann	uler	Sortir

Le « N° ICOM » est le code d'identification de la structure auprès de UNIFORMATION. Ce code est rappelé dans toutes les correspondances de UNIFORMATION.

Cette information n'est pas accessible sur la CCN 02 « Salariés du particulier employeur ».

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE \ LA PAIE \ DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL \ SOLDE DE TOUT COMPTE ET CERTIFICAT DE TRAVAIL

💐 Solde de tout compte et certificat d	e travail 🛛 🔀
Période référence Septembre 💌 2010	•
Entité juridique 001 INFOLOGIS	•
Type activité Prestataire Mandataire C	Intermédiaire O S.S.I.A.D. O
Choix	
Bornage sur le nom de l'aidant	
De:	A:
Nbre de reçus Aucun C 1 C 2 ©	Reprise
Edition des lettres d'accompagnement	Edition des B.I.A.F si CDD
	Imprimer Sélection Sortir

La case « Edition des B.I.A.F. si CDD » n'est pas accessible si type activité = Mandataire. Le B.I.A.F. est produit exclusivement pour les salariés CDD sur le document BIAF de UNIFORMATION avec la signature numérique éventuellement choisie pour le certificat de travail. Il est édité en recto / verso si l'imprimante choisie le permet.

Compared the second with the second		
A REMETTRE AU SALARIÉ, à l'expiration du contrat de travail à échéant juint à son dernier hulletin de salaire sauf dans les	durée déterminée, renouvellem	ent compris le cas
contrat à durée déterminée d'adaptation, d'orientation ou	r de qualification	
 contrat d'apprentissage 		
 contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) 		
 contrat d'avenir (CA) 		
 contrat locaux o orientation contrat à durée déterminée conclu avec un ieune au cour 	is de son cursus scolaire ou univ	wsitaire
· contrat à durée déterminée donnant lieu à la poursuite d	les relations contractuelles dans	e cadre
d'un contrat de travail à durée indéterminée		
 contrat emploi solidarité (CES) 		
EMPLOYEUR		
Raison sociale de l'Entreprise ou de l'Établissement INFOLO	GIS 1	
ICOM : 11121314151617181 SIRET : 131113151101914131010	015101 Code APE : 18181110	Effectifs 15[3[3]
Inscription au Registre des Métiers 🗔 OUI 🛛 🔉 NON		
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatoirement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et têl. UNIFORMATION 43 BD DIDEROT 75562 PARIS	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit abligatoirement préciser le nom de l'organism nom, adresse et tél. UNIFORMATION 43 ED DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ	NRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con	vibution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatoirement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél : UNIFORMATION 43 BD DIDERCT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél. UNIFORMATION 43 BD DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse: LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILÀS 36000 CHATEAUROUX	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA ('employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél: UNIFORMATION 43 ED DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, pienom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILAS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2I81610121217121219111141	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con duprès duquel il verse sa con Cadre : ⊐ DUI 20 NON	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA ('employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél :	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con duprès duquel il verse sa con la cadre : ⊐ OUI 20 NON N° :	vibution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA ('employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél :	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con la cadre : ⊐ OUI 20 NON N° : L 1 ↓ ↓	vibution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adicese et tél. UNIFORMATION 43 BD DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILÀS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2IBI6I012121712121911114/ Autre règime : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadré : ⊐ OUI 20 NON N° : L I I I	vibution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adiresse et tél. UNIFORMATION 43 ED DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILAS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2181610121217121219111141 Autre règime : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE Date de début et de fin de contrat (conouvellement compris) : Date de début et de fin de contrat (conouvellement compris) : Date de début et de fin de contrat (conouvellement compris) : Date de debut et de fin de contrat (conouvellement compris) : Date de debut et de fin de contrat (conouvellement compris) :	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadre : ⊐ OUI 20 NON Nº : 111 14/05/2010 - 10/09,	vibution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél : UNIFORMATION 43 BD DIDERCT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILAS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2I81610121217121219111141 Autre règime : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE Daté de début et de fin de contrat (renouvellement compris) : Durée du contrat : L121 mois et L271 jours calendaires Montant tabl des sommes soumises a containes de Sécurité sociale : sociale : de sociale : de sommes soumises de la soltantes de Sécurité sociale : sociale : de soumes es containes de Sécurité sociale : sociale : de sommes soumises de containes de Sécurité sociale : sociale : sociale : de sommes soumises de containes de Sécurité sociale : s	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa coni Cadre : □ OUI 20 NON N° : L 1 1 14/06/2010 - 10/09, versees 5511,61	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél . UNIFORMATION 43 BD DIDERCT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILAS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2181610121217121219111141 Autre règime : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE Date de début et de fin de contrat (renouvellement compris) : . Durée du contrat : L121 mois et L271 jours calendaires Montant tala des sommes soumisers o crissitions de Sécurité sécurité de contrat :455,52euros	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa coni Cadre :] OUI 20 NON N° : []]] 14/06/2010 - 10/09, xclale versees 5511,61 pour []4/51] heures travaillé	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA ('employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adicese et tél	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadre : ⊐ OUI 20 NON N° : L 1 1 14/06/2010 - 10/09, kriale versees 5511,61 pour L 14/501 heures travaillé Cachet	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (L'employeur doit obligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél. UNIFORMATION 43 ED DIDEROT 75562 PARIS SALARIÉ Nom, prénom, adresse : LEGROS ARMELLE 11 RUE DES LILAS 36000 CHATEAUROUX N° de Sécurité sociale : L2181610121217121219111141 Autre règime : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE Date de début et de fin de contrat (renouvellement compris) : Date de début et de fin de contrat (renouvellement compris) : Date de début et de fin de contrat : 455, 52 euros ; Fait à CHATEAUROUX _, le _24/11/2010 e soussigné THIEREN TOUCHET	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadre : ¬ OUI 20 NON N° : L L L 14/06/2010 - 10/09, sciole versées 5511,61 pour L 141511, heures travaille Cachet	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA ('employeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adresse et tél	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadre : □ OUI 20 NON N° : L L L 14/06/2010 - 10/09, xclale versees 5511,61 pour L 14/511 heures travaillé Cachet	ribution (IF/CDD)
ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ DESTINATA (Cemployeur doit abligatourement préciser le nom de l'organism Nom, adiesse et tél	IRE DU B.I.A.F. ne auprès duquel il verse sa con Cadre :] OUI 20 NON N° : []] 14/06/2010 - 10/09, relate versees 5511,61 pour []4/05/2010 - 10/09, relate versees 5511,61 pour []4/05/2010 - 20/09,	ribution (IF/CDD)

Précisions sur quelques informations :

- Montant total des sommes soumises à cotisations de Sécurité Sociale versées : cumul des bruts sur la durée du contrat CDD de l'aidant,
- Dont indemnité de fin de contrat : recherche sur le dernier bulletin du montant associé à la rubrique 809 « INDEMNNITE FIN CONTRAT »,
- Heures travaillées : cumul des heures brutes sur la durée du contrat CDD de l'aidant.

Détails du verso du document :

Vos droits AU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION Votre contrat à durée déterminée vient de s'achever. Ce bordereau remis par l'entreprise vous est nécessaire pour demander le financement d'une formation de votre choix*. Vous devez présenter votre demande de financement à l'organisme dont l'adresse figure au recto. Ce financement porte sur tout ou partie de votre rémunération et sur les cotisations sociales ; vos frais de formation, de transport et d'hébergement peuvent éventuellement faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle. Pour obtenir ce financement, vous devez remplir les conditions suivantes : Des conditions d'ancienneté Vous pouvez présenter une demande de financement si vous avez travaillé : - 24 mois, consécutifs ou non, chez un ou plusieurs employeurs, quelle qu'ait été la nature de vos contrats successifs au cours des cinq dernières années ; - dont 4 mois, consécutifs ou non, sous contrat de travail à durée déterminée, au cours des 12 derniers mois civils. Ces durées sont portées à 36 mois au cours des 7 dernières années dont 8 mois, au cours des 12 derniers mois civils, lorsque l'entreprise dans laquelle vous atteignez les durées de 24 et 4 mois est une entreprise artisanale de moins de 10 salariés. **UNE CONDITION DE DÉLAI** Si vous avez déjà bénéficié d'un congé individuel de formation pour suivre un stage ou une action de formation, vous ne pourrez obtenir une nouvelle prise en charge qu'après un certain délai dit "délai de franchise" (vous renseigner auprès de l'organisme paritaire agréé précité). DÉPART EN FORMATION Si vous remplissez les conditions ci-dessus, la date de votre départ en formation doit se situer, au plus tard, dans les 12 mois suivant la fin du contrat au titre duquel vous avez achevé d'acquérir l'ancienneté nécessaire. Éventuellement, votre formation pourra commencer au cours de votre contrat à durée déterminée, sur votre demande et après accord de votre employeur. Dans ce cas, votre employeur vous remettra au moment de son acceptation, un bordereau (BIAF) établi comme s'il vous était normalement remis au terme de votre contrat. "L'organisme auquel vous présenterez votre demande a défini des priorités, des critères et un échéancier en fonction des

quels il accepte ou refuse les demandes de prises en charge.

Traitement de la facturation

Traitement des prélèvements

Le bouton [Ajouter prélèvements] permet de créer des montants à prélever qui se cumuleront à la liste des factures prélevées sur la période. Il est possible de créer un montant à prélever, aussi bien pour un aidé qui a déjà une facture en prélèvement sur la période que sur un aidé sans activité sur le mois (à partir du moment, bien sûr, où celui-ci possède une adresse bancaire et qu'il n'est pas en 'blocage prélèvement).

Seulement, une fois l'option de traitement des prélèvements lancée et donc le fichier généré, les prélèvements ajoutés n'étaient plus, ni consultables, ni modifiables pour une éventuelle relance du fichier de prélèvement.

<u>CHEMIN</u>: INFOLOGIS ACTIVITE \ LA FACTURATION \ TRAITEMENT DES PRELEVEMENTS

🗗 Traitements	les prélèvements	
Période Traitement	SEPTEMBRE 2010	
Entité juridique	001 INFOLOGIS	•
_ Type Activité		
Prestataire	Mandataire C Intermédiaire C	S.S.LA.D. C
Code prélèvement	08	
Liste des prélèveme	nts sur imprimante 🔽	
Annuler les prélève	nents déjà effectués 🔽 Ajouter prélèvements	OK Sortir

Sur le bouton [Ajouter prélèvements] :

Ajout de prélèvements		×
Code Nom prénom aidé	Montant	Date prélev.
11650 BERTIN MADELEINE	100,00	12/11/2010
11658 BACLE ANDRE	50,00	
	1	
Ajouter Supprimer OK	Annuler	Sortir

Pour chaque prélèvement ajouté, il est maintenant indiqué l'éventuelle date de prélèvement, qui si elle est renseignée, signifie que celui-ci a déjà été traité dans le fichier des prélèvements.

Toute modification ou suppression d'un prélèvement ajouté et déjà traité sera à nouveau prise en compte dans le traitement des prélèvements, mais **uniquement** si la case « Annuler les prélèvements déjà effectués » est cochée.

CRAM – ANTARES – ETAT DE RAPPROCHEMENT

C'est une nouvelle procédure d'échange des données de facturation qui se met en place dans les C.R.A.M. : la norme ANTARES.

Dans le cadre de cette norme, il est mis à disposition des structures, via le portail partenairesactionsociale.fr, un fichier de paiement

L'objet de l'option d'état de rapprochement associée à la procédure ANTARES est donc d'exploiter les fichiers de paiement de la CRAM afin d'effectuer implicitement un 'lettrage' ligne à ligne avec le détail des fichiers de facturation traités également selon la norme ANTARES.

Comment récupérer le fichier de paiement issu de la CRAM :

• Se connecter sur le portail de la CRAM (<u>www.partenairesactionsociale.fr</u>) et accéder aux services avec votre identifiant et votre mot de passe.



o Choisir ensuite dans Aide à domicile l'option « Bordereau de paiement Antarès »



• Sélectionner le bordereau de paiement à récupérer au format XML :

parter actions	naires DCiale.fr ur FEDOSAD, <u>Déconnexion</u>	Accueil Contacts FAQ Outils Recher	che Mentions	s légales	-
Vous êtes ici : <u>Accueil</u>	> <u>Aide à domicile</u> > Bordereaux de paiement ANTARE	S			
Réception des bordereaux Liste des bordereaux	t de paiement Antarès de paiement			\sim	
Prestataire	Bordereaux de paiem	ent	PDF	XML	csv
21231200	Bordereau de paiement du 16 au 31/10/2010		Adobe		CSV
21231200	Bordereau de paiement du 16 au 31/08/2010		Adobe	×HL.	CSV
21231200	Bordereau de paiement du 16 au 31/07/2010		Adobe	ХМЬ	CSV
21231200	Bordereau de paiement du 01 au 15/06/2010		Adobs	XHL	CSV
21231200	Bordereau de paiement du 16 au 31/05/2010		Adobe	XHL	CSV

• En fonction de votre navigateur Internet, soit il vous est proposé de télécharger le fichier, soit le contenu du bordereau de paiement au format XML s'affiche directement à l'écran :

• Si le détail du fichier s'affiche, cliquer sur « Fichier » et « Enregistrer sous » (Si le fichier peut être téléchargé, l'enregistrement du fichier s'effectue selon la même approche) :

Enregistrer <u>d</u> ans :	BASEINFOLOGIS	· · · · ·	
	CHOLD_	C INSTALLMAJ	🚞 ud
	PH_	LIENCOMPTA	C VIF
Mes documents	AE_SCRATCH	PR .	C VIS
récents	BP	PR1	_
	CESU	PRC .	🛅 _R
	CTLG	PRC1	🖬 _s
Bureau	DADSCRC	C PRELEVEMENT	🛅 AB
	DADSTDS	PREVOYANCE	🛅 AB
	DADS-U	C PRMoul	🛅 AB
	DNT	PRUDHOME	🛅 AB
vies documents	DOMITIME	PRX	🛅 AB
-	ETIQCODBAR	SAVEDLISTS	🖬 AC
	FACTURATION	C SAVEDLISTSL	🛅 AC
Poste de travail	FUSION	C STATAIDANT	ac 🖬
	MPORTATIONTITAN	C STATAIDE	ac 🛅 AC
			>
Favoris réseau	Nom du fichier : RunXml	BordpaiAction.do	<u> ○</u> uvrir
	Type : Tous les	fichiers (*.*)	Annuler

Et enregistrer le fichier dans le sous répertoire PAIEMENT du répertoire FACTURATION en indiquant un nom de fichier qui précise bien la période de facturation correspondante au paiement et se terminant obligatoirement par l'extension « .xml » :

Enregistrer so	ıs		? 🛛
Enregistrer <u>d</u> ans :	PAIEMENT	<u> </u>	- 🖻 💣 🎟 -
	Nouveau dossie	r®	🗟 cram003.afbordreg.21231200
	🖲 BordereauPaiem	nent_21231200_du16au30092009.txt	cram003.afbordreg.21231200
Mes documents	🔮 BordereauPaiem	nent_21231200_du16au31102010.xml	🛅 cram003.afbordreg.2123120
récents	🛅 cram003.afbord	reg.21231200.200811132039.fic	🛅 cram003.afbordreg.21231200
12	🛅 cram003.afbord	reg.21231200.200811201920.fic	🚾 cram003[1].afbordreg.21231:
	🔤 cram003.afbord	reg.21231200.200904231925.fic	🛅 cram003[1].afbordreg.21231:
Bureau	🛅 cram003.afbord	reg.21231200.200905281932.fic	🔂 cram003[1].afbordreg.21231:
	🗟 cram003.afbord	reg.21231200.200906181921.fic	🗟 cram003[1].afbordreg.21231:
	🖻 cram003.afbord	reg.21231200.200907231921.fic	🛅 cram003[1].afbordreg.21231:
Maa dagumanta	🔤 cram003.afbord	reg.21231200.200908201917.fic	🔤 cram003[1].afbordreg.21231.
mes documents	🔤 cram003.afbord	lreg.21231200.200908271916.fic	📩 cram003[1].afbordreg.21231
-	🔤 cram003.afbord	lreg.21231200.200909241914.fic	🔤 cram003[1].afbordreg.21231;
	cram003.afbord	lreg.21231200.200910221911.fic	🔤 cram003[1].afbordreg.21231:
Poste de travail	🔤 cram003.afbord	reg.21231200.200911261916.fic	🛅 cram003[1].afbordreg.21231:
r ooro do naran	cram003.afbord	reg.21231200.201002111915.fic	🔤 cram003[1].afbordreg.21231:
	<		>
Favoris réseau	<u>N</u> om du fichier :	BordereauPaiement_31102010.xm	(<u>E</u> nregistrer
	<u>Type</u> :	Tous les fichiers (*.*)	Annuler

Attention :

- Le nom de fichier doit obligatoirement comporter l'extension « .xml » pour pouvoir procéder dans INFOLOGIS à l'état de rapprochement entre le fichier de facturation émis et le fichier de paiement reçu.
- ➢ Ne pas récupérer sur le portail de la CRAM un fichier de paiement que vous avez déjà traité précédemment → Une réintégration de ce fichier altérerait l'état de rapprochement.

<u>CHEMIN</u>: INFOLOGIS ACTIVITE \ LA FACTURATION \ BORDEREAU AUX CAISSES \ TRAITEMENT MAGNETIQUE \ CRAM \ ANTARES \ ETAT DE RAPPROCHEMENT

Avant de pouvoir émettre un état de rapprochement, il faut au préalable procéder à l'intégration du fichier de règlement afin de convertir celui-ci dans un format exploitable sous INFOLOGIS.

🛱 Etat de rapproche	ement Antarès			
Type de traitement				
Inté	égration 🔎	Etat de rapprochement	С	
Période de facturation de	OCTOBRE 2010	à OCTOBRE 2010	v	
Entité juridique				-
Fichier de règlement	BordereauPaiement_	31102010.xml		F
			Ok	Sortir

En intégration, les notions de période de facturation et d'entité juridique sont inopérantes.

Les fichiers de règlement possibles sont ceux dont l'extension est obligatoirement « .xml ».

<u>Rappel</u>: Afin de ne pas intégrer par inadvertance un fichier de règlement déjà traité, tout en le conservant à des fins éventuelles de maintenance, nous renommons chaque fichier traité en extension « xmlt ». De ce fait, comme les fichiers proposés à l'intégration sont ceux du répertoire PAIEMENT de type « xml », les fichiers renommés en « xmlt » ne seront pas listés pour les intégrations ultérieures, mais nous conserverons la trace des fichiers traités dans ce même répertoire.

Important : C'est la génération du fichier magnétique à la norme ANTARES qui alimente en parallèle les informations nécessaires à la production des états de rapprochement. Si, lors de l'intégration d'un fichier de paiement, des règlements ne sont pas en rapport avec des bénéficiaires facturés sur les mêmes périodes, une liste d'anomalies, qui correspond donc aux règlements sans facture, sera produite.

L'état de rapprochement permet simplement d'obtenir, sur un encadrement de période de facturation, le constat de ces écarts dans un fichier exploitable sous Excel :

💐 Etat de rapprocl	nement A	ntarès			
Type de traitement					
Ir	itégration	C	Etat de rapprochement	۲	
Période de facturation d	е Остов	RE 2010	à OCTOBRE 2010	•	
Entité juridique	001	INFOLOGIS			•
Fichier de règlement					-
				Ok	Sortir

Le fichier graphique est généré dans le répertoire FACTURATION de la base de données :

A	В	C	D	E	F	G	Н	1	J	K	L	M	N	0	P
														Début	Fin
Sigle	Sigle	Période de	Période de	Code			Heures	Montant	Heures	Montant			Date de	couverture	couverture
association	organisme	traitement	facturation	aidé	Nom prénom aidé	Nir aidé	facturées	facturé	réglées	réglé	Différence	Anomalie	règlement	règlement	règlement
INFOLOGIS	CRAM PAP	201001	200910	32182	THOM FERDINAND	1 20 01 10 387 221	6	81,3	6	81,3	0		02/03/2010	200910	201001
INFOLOGIS	CRAM PAP	201001	200911	32182	THOM FERDINAND	1 20 01 10 387 221	10,5	142,28	2,5	33,16	109,12	Ecart de facturation	02/03/2010	200910	201001
INFOLOGIS	CRAM PAP	201001	200912	32182	THOM FERDINAND	1 20 01 10 387 221	6	81,3	0	0	81,3	Pas de règlement			
INFOLOGIS	CRAM PAP	201001	201001	32182	THOM FERDINAND	1 20 01 10 387 221	8,5	114,58	0	0	114,58	Pas de règlement			
INFOLOGIS	CRAM PAP	201009	201009	2164	LUNE GERMAIN	1 20 11 10 198 201	4	36,2	0	0	36,2	Pas de règlement			
INFOLOGIS	CRAM PAP	201009	201009	1369	GRIS BERNARD	1 21 10 10 194 201	8	39,92	0	0	39,92	Pas de règlement			
INFOLOGIS	CRAM PAP	200912	200912	2803	PELLE GUSTAVE	1 21 11 21 499 202	10	89,2	10	89,2	0		02/03/2010	200912	201001
INFOLOGIS	CRAM PAP	201001	200912	2803	PELLE GUSTAVE	1 21 11 21 499 202	10	91,8	8	72,34	19,46	Ecart de facturation	02/03/2010	200912	201001

Le fichier indique pour chaque ligne les éléments facturés et les éventuels éléments de règlement.

3 types d'anomalies sont possibles (colonne « Anomalie ») :

- Libellé non renseigné \rightarrow donc aucun écart entre la facture et le règlement
- Libellé = « Pas de règlement » \rightarrow facture émise mais pas de règlement
- Libellé = « Ecart de facturation » \rightarrow écart entre la facturation et le règlement

Les colonnes « Date de règlement », « Début couverture règlement » et « Fin couverture règlement » sont indiquées s'il n'y a pas d'anomalie ou si écart de facturation, et sont nourries à partir des informations du fichier de paiement.

<u>Remarque</u> : si vous souhaitez faire le rapprochement sur des mois pour lesquels la facturation a déjà été émise (génération des fichiers magnétiques avant la mise en place de la version 4.8.0), il conviendra de procéder à nouveau à la génération du fichier magnétique CRAM ANTARES sur chaque mois souhaité par le biais de l'option INFOLOGIS Activité \ La facturation \ Bordereaux aux caisses \ Traitement magnétique \ CRAM \ ANTARES \ FICHIER MAGNETIQUE. Il ne faudra pas déposer ces fichiers sur le portail de la CRAM, mais cette nouvelle génération aura pour finalité d'alimenter les informations nécessaires à la production des états de rapprochements. Vous pourrez alors récupérer les fichiers de paiement correspondants aux périodes générées à nouveau et faire les traitements d'intégration et d'état de rapprochement.

Gestion financière

Traitement des relances

L'option de relances des clients permet de produire une lettre de relance aux aidés débiteurs. Le niveau de relance du compte comptable évolue en fonction de l'antériorité des écritures non lettrées ainsi que du rythme et de la fréquence du traitement des relances.

Nous avons ajouté la possibilité :

- De pouvoir agir individuellement sur le niveau de relance d'un aidé, voire de le bloquer (contentieux, moratoire ...),
- D'obtenir un état des aidés à relancer sous forme de fichier graphique.

<u>CHEMIN</u>: INFOLOGIS COMPTA \ GESTION FINANCIERE \ GRAND LIVRE \ CONSULTATION \ COMPTES AUXILIAIRES

🗗 Consultati	ion des com	ptes auxi	liaires								
Entité juridique	001 INFO	LOGIS									-
Exercice	N + 1 💌]	Da	te début	01/01/	2010		Dati	e fin	31/12/2010	_
Compte	01302	в	ACHE CLAUDIN	E				CAEN			-
Affichage Ecritures no	on lettrées			▼ avec éd	critures de l'é	exercice N	V	Niveau	de relance		
Date .	Journal Ligne	Libellé			Débit	Let.	Crédit	Pièce	Quantité	1 2	ier
30/09/2010 31/08/2010 01/01/2009	01 18062 01 15850 99 00230	FACTURE FACTURE ACOMPTE	PRESTATAIRE PRESTATAIRE S/DUS	09/10 08/10	29,81 22,4:	3 1	49,60	303771 301376		3 4	
											Ļ
											⊻
		0.440		0			Solde		0.440		-
	52,29		49,60	Quantite		0,00	Debit	2,69			
Lettrage		Imprimer	Historique Factu	ure Visu Ai	dé O	K A	Annuler	« »	Autre comp	ote Sortir	

En consultation des comptes auxiliaires avec affichage des « Ecritures non lettrées », le niveau de relance est indiqué. Il correspond au niveau de relance le plus fort de toutes les écritures non lettrées de l'aidé. Il est possible de modifier ce niveau et d'acter cette modification en cliquant sur le bouton [OK].

Le niveau de relance 0 a pour effet de bloquer toute gestion de relance pour le compte. Pour le réactiver, il faudra effacer le niveau de relance ou le valider sur un autre niveau

Les niveaux de relance possibles sont donc 0 (blocage) et les niveaux validés par les lettres de relance (codes des lettres - type)

$\underline{CHEMIN}: INFOLOGIS\ COMPTA \ \ \ GESTION\ FINANCIERE \ \ \ RELANCES\ DES\ CLIENTS \ \ \ EDITION$

Edition des rela	nces clients			
Entité juridique	001 INFOLOGIS			•
Date d'arrêté	12/11/2010		Plafond de relance	
Service Tri / Sélection				•
Individuel	C Secteur C Possibles	Responsable C	Commune C Sélectionne	Totalité 💿
		·····> <····· Tous		
De	•	à		
Relanc	e automatique 🛛 🕥	C	hoix d'une lettre-type	C Details
Edition sous forme de	Lettres 🔽		Fichier Graphique 🔽	
Lettres avec entete	Mettre à jour les niv	eaux de relance 🛛 🕅	Im	primer Sortir

- Si « Tri Sélection » = « Individuel », la possibilité d'édition sous forme de « Fichier graphique » n'est pas permise.
- Si la case « Mettre à jour les niveaux de relance » est cochée, alors l'édition sous forme de « Lettres » est obligatoire.
- Si édition sous forme de « Lettres » : la seule incidence par rapport au traitement existant est de ne pas générer de relance si le niveau de relance de l'aidé est à 0.
- Si édition sous forme de « Fichier graphique », le fichier résultant est généré dans le répertoire LIENCOMPTA de la base de données sous la dénomination :



Le détail de chaque ligne du fichier est le suivant :

- ✓ Code aidé,
- ✓ Titre aidé,
- ✓ Nom aidé,
- ✓ Prénom aidé,
- ✓ $1^{\text{ère}}$ ligne adresse aidé,
- ✓ $2^{\text{ème}}$ ligne adresse aidé,
- ✓ Code postal aidé,
- ✓ Commune aidé,

- ✓ Téléphone 1 aidé,
- ✓ Téléphone 2 aidé,
- ✓ E-mail aidé,
- ✓ Nom facturation,
- \checkmark 1^{ère} ligne adresse facturation,
- ✓ $2^{\text{ème}}$ ligne adresse facturation,
- ✓ Code postal de facturation,
- ✓ Commune facturation,
- ✓ Téléphone facturation,
- ✓ E-mail facturation,
- \checkmark Relation facturation,
- ✓ Niveau de relance,
- ✓ Montant de la relance
- \checkmark Date de sortie,
- \checkmark Motif de sortie.

<u>REMARQUE</u> : l'édition graphique inclue les aidés débiteurs dont le niveau de relance est 0 (comptes bloqués)

Consultation des comptes

Sur la consultation du grand livre des comptes auxiliaires comme pour les comptes généraux, il était actuellement possible d'enchaîner la consultation du compte suivant par le bouton [Compte suivant]. Nous avons ajouté la possibilité d'enchaîner la consultation du compte précédent.

<u>CHEMIN</u>: INFOLOGIS COMPTA \ GESTION FINANCIERE \ GRAND LIVRE \ CONSULTATION \ COMPTES AUXILIAIRES

ntitë juridique	001	INFO	LOGIS								Ψ.
xercice	N +	1 💌	I	Date	début	01/01/2	010		Etab	s fin	31/12/2010
Compte	0130	12	BACHE (LAUDINE					CAEN		Ψ.
Affichage	A		- 1								
Toutes écr	itures			<u>.</u>	avec éc	itures de l'ex	ercice N	•			
Date	Journa	l Ligne	Libellé			Débit	Let.	Crédit	Pièce	Quantité	Echéancier
30/09/2010	0 01	18062	FACTURE PREST	ATAIRE O	9/10	29,88			303771		~
81/08/2010	0 01	15850	FACTURE PREST	ATAIRE O	3/10	22,41			301376		
6/08/2010	0 51	17121	VIRT FACT				Fl	37,35	298988		
81/07/2010	0 01	13612	FACTURE PREST	ATAIRE O'	7/10	37,35	Fl		298988		
23/07/2010	0 51	15094	VRT FACT				El	29,88	296585		
30/06/2010	01	11389	FACTURE PREST	ATAIRE U	5/10	29,88	RT	00.41	296585		
.7/06/2010	0 51	12983	VIRT FACT	ATATOR O	F (10	22 41	DI	22,41	294199		
20/05/2010) UI	10626	UTDT RACT	ATAIRE U	5/10	22,41	C1	27.25	294199		
0/03/2010	0 01	06994	VINI PACI VACTHER DERGT	ATATON O	4710	27 25	CL	37,35	291799		
0/04/2010	1 51	10462	WIRT FACT		.,	0.,00	BI	37 35	289393		
31/03/2010	0 01	04741	FACTURE PREST	ATAIRE O	3/10	37,35	Bl		289393		
2/03/2010	51	06506	VIRT FACT		9993-995 	10.00	Al	29,92	286972		
28/02/2010	0 01	02528	FACTURE PREST	ATAIRE O	2/10	29,92	Al	88	286972		*
Cumuls								Solde			
		inner de la	Crédit	1	Quantité			Débit [Crédit 🗌	

 \rightarrow Le bouton [>>] permet de visualiser les éléments du compte qui suit celui en cours de consultation avec conservation des critères d'affichage (ancien bouton (Compte suivant]).

 \rightarrow Le bouton [<<] permet de visualiser les éléments du compte qui précède celui en cours de consultation avec conservation des critères d'affichage.

nhite juridique	001	INFO	LOGIS							4
xercice	N + 1	1 💌]	Date début	01/01/2	010		Dat	e fin	31/12/2010
ompte	4011	520000	TNFOLOGIS							
Affichado	1.011	000000			otion analytic					
Amenage				30	ouun anaiyus					
Toutes écritu	res			-						•
1.020		28.2								
avec écriture:	s de l'e	xercice N								
Date .	Journal	Ligne	Libellé		Débit	Let.	Crédit	Pièce	Quantité	Echéancie
2/07/2010	51	07017	RGLMT INFOLOGIS		4556,40	El		11082		~
13/07/2010	60	01361	MAINTENANCE 3 TH	RIM 10		El	4556,40	10212		
14/06/2010	51	05121	RGLMT INFOLOGIS		124,38	Dl		10946		
01/06/2010	51	04506	RGLMT INFOLOGIS		4715,53	C1		10902		
8/05/2010	60	01069	CASSETTES SAUVEO	GARDE/INFO		Dl	124,38	10179		
10/05/2010	60	00832	INFOLOGIS 2 TRIN	ſ		Cl	4715,53	10125		
19/04/2010	51	03887	RGLMT INFOLOGIS		340,86	Bl		10787		
1/03/2010	51	01828	RGLMT INFOLOGIS		4397,28	Al		10605		
10/02/2010	60	00381	1 ER TRIM 2010			Al	4397,28	10020		
31/01/2010	60	00539	SERVEUR EXTEN.GA	ARANTIE		Bl	340,86	9432		
01/12/2009	51	09928	RGLMT INFOLOGIS		960,00	G		10355		
.2/11/2009	60	01924	FORMATION GESTIC	N SERVEUR		G	960,00	9405		
28/10/2009	51	09364	RG 4T/09		4366,78	F	0022022 2000	10247		2252
20/10/2009	60	01610	4 TRIM			F	4366,78	9344		Y
Cumuls							Solde			
Débit	19122	50	Crédit Anno	so Quantité	-	0.00	Débit	0.00	Crédit	
	± /12Z	,00	47122	,00	1 2	0,00		0,00		

 \rightarrow Le bouton [>>] permet de visualiser les éléments du compte qui suit celui en cours de consultation avec conservation des critères d'affichage (ancien bouton (Compte suivant]).

 \rightarrow Le bouton [<<] permet de visualiser les éléments du compte qui précède celui en cours de consultation avec conservation des critères d'affichage.

Gestion des emplois du temps

Edition des plannings

Nous avons réfléchi pour améliorer la lisibilité des plages d'interventions sur les plannings imprimés

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS PLANNING \ PLANNING \ CONSULTATION – BOUTON [IMPRIMER]

CHEMIN : INFOLOGIS PLANNING \ PLANNING \ EDITION

-															- 1 / /	~ 1		~ / 4 .			~ 1 . 4	
Pag	ge 1	L													Edit	te le	: 0	8/13	2/201	0 a 1	3h4	6
			PLA	NNI	NG	HE	BDOM	IADA	IRE	DU 2	J 06	;/1	2/2	201	.0 AU	12/	12	/20)10			
												' -	- / -			,		/				
λi.	dant		00126	CAT		TV N																
AIG	Aldant : 00136 CALLOOX NADINE																					
	6 RUE DES LILAS - 36000 CHATEAUROUX																					
			_			_				-							_		_		~ ~	
			7	8		<i>э</i> ,	10	11	, [⊥]	2	13		.4	1	5 I (о <u>т</u>	7	ι <u>Τ</u> ί	з ,	19	20	
LU	06			VIJOI	Noel	le	DEVILLIE	R _	TANN	E	DEVIL	İ			MOKEDDEL	DEVILLIE	R	VIJON	l Noelle			
	Ļ		i			P	Helene	P	Yves	P	Hel	i			Helene 🖉	Helene	P		i	P		
MA	07			VIJON	l Noel	le 🍃	DEVILLIE Helene	R	TANN Yves	E	DEVIL Hel	1				DEVILLIE Helene	IR P	VIJON	I Noelle	P		
ME	08			VIJOh	Noel	le	DEVILLIE	R	TANN	E	DEVIL	i		****	********		****		****		****	*****
						P	Helene	12	Yves	12	Hel	+		88888			****		*******		*****	888688
JE	09				VIJON	I Noelle	∂ Man	MONS	i I	TANNE Yves	P	i i			MOKEDDEL Helene 🏼 🎘	DEVILLIE Helene	R	VIJON	l Noelle	P		
VE	10			VIJON	l Noel	le 🧷	DEVILLIE	R		E	DEVIL	i	YVON	Denis	ie	DEVILLIE	R	VIJON	l Noelle	R		
SA	11				_	~	rictoric	8	11003	~	TICC/	+		_		Incienc	8			8		
												!			!			!				
DI	12					į	- I i		i i			i i							i			
1	Prestataire 30h00 Mandataire 8h00 🗱 Indisponibilité																					

 \rightarrow Séparation des ¹/₂ heures sur les plages horaires.

 \rightarrow Effet de contraste plus important sur les plages d'interventions.

Basculement du planning en saisie d'activité

Les possibilités suivantes ont été ajoutées :

- Paiement des heures des jours fériés non travaillés en fonction du contrat,
- Traitement limité à la connaissance des écarts de MOD (Main d'œuvre directe) entre le planning et la saisie d'activité.

<u>CHEMIN</u>: INFOLOGIS PLANNING \ PLANNING \ BASCULEMENT EN SAISIE D'ACTIVITE

- Pour le paiement des heures des jours fériés non travaillés : nous rappelons que l'aidant doit avoir au moins 3 mois d'ancienneté pour prétendre à un éventuel paiement.

🛱 Basculement du	planni	ng en saisi	e d'activit	i						
Période de paie	OCTOBR	RE 2010	•							
Entité juridique	001	INFOLOGIS				-				
 Type activité Prestataire 	•	Mandataire	С	Intermédiaire	C	ssiad C				
Intégration	détaillée									
Sélection Secteur O		Commune	0	Individuelle	• C	Totalité	¢			
Limiter aux écarts entre saisie d'activité et planning Type d'intégration Main d'Oeuvre Directe V Main d'Oeuvre Indirecte V Edition de la MOI intégrée										
Paiement des heures fériés non travaillés	des jours	₽ ^{En}	fonction du contrat	¢	du	planning C				
Annuler les bulletins dé	jà calculé:	s ou édités				Intégrer	Sortir			

Il est ajouté une nouvelle case « Paiement des heures des jours fériés non travaillés » avec possibilité de traitement en fonction du contrat (par défaut) ou en fonction du planning.

<u>Remarque</u>: le traitement en fonction du planning était, avant la version 4.8.0., le traitement par défaut.

Si le paiement des heures des jours fériés non travaillés est validé et que celui-ci est choisi 'en fonction du contrat', le détail du traitement est le suivant :

- L'aidant doit avoir des interventions planifiées le jour férié,
 Précision : l'aidant est traité en cas d'absence pour évènement famille,congés payés, congé d'ancienneté, congé de fractionnement ou congé délai prévenance puisque le décompte des jours sur ces types d'absence se font en jours ouvrés ou ouvrables, donc déduction faire des jours fériés.
- L'ancienneté minimale est de 3 mois (appréciée à la date du jour férié),
- Calcul de la valeur d'un jour ouvré de contrat (durée mensuelle du contrat x 12 mois / 260 jours ouvrés)
- Si l'aidant est en mi-temps thérapeutique sur ce jour férié, la valeur d'un jour ouvré de contrat est divisée par 2
- Si le nombre d'heures réellement travaillées sur le jour férié est supérieur ou égalà la valeur d'un jour ouvré de contrat, il n'y a alors pas de paiement d'heures pour jour férié non travaillé
- Dans le cas contraire, il y a paiement d'heures pour jour férié non travaillé à hauteur de :

Valeur jour ouvré de contrat - heures réellement travaillées sur le jour férié.

<u>Remarque</u> : tous les contrats, qu'ils soient horaires ou modulés, sont traités de la même manière. Les contrats horaires concernent en principe des CDD et il sera donc impératif, dans le cas d'un paiement des heures des jours fériés non travaillés en fonction du contrat, d'indiquer dans les dits contrats une durée de travail en adéquation avec la réalité du terrain. - L'autre nouvelle possibilité apportée à cette option est de pouvoir identifier les écarts entre les heures planifiées et réalisées :

🗗 Basculement du	ı plannir	ıg en saisi	e d'activité	i			
Période de paie	OCTOBR	E 2010	-				
Entité juridique	001	INFOLOGIS				•	
Type activité			-		-		
Prestataire	۲	Mandataire	C	Intermédiaire	C	ssiad C	
Intégration	détaillée						
Sélection							
Secteur C		Commune	0	Individuelle	0	Totalité	۲
Limiter aux écarts entre	saisie d'ac	stivité et plan	ning 🔽				
Type d'intégration							
Main d'Oeuvre Direct	e 🔽	Mai	n d'Oeuvre In	directe 🗖	Editi	on de la MOI inté	grée 🗖
		- Fr	fonction				
Paiement des heures fériés non travaillés	des jours		du contrat	C	du	planning C	
Annuler les bulletins dé	jà calculés	ou édités				Intégrer	Sortir

Le basculement est fictif : l'objectif est en effet de comparer par couple aidant / aidé les heures de MOD saisies par l'option INFOLOGIS Activité \ Saisie activité \ Saisie du personnel de production avec les heures qui auraient été générées par le basculement du planning (et uniquement dans ce sens : il n'y a pas d'indication d'écart entre le planning et la saisie d'activité) \rightarrow C'est donc la saisie des feuilles de présence qui fait foi.

[Intégrer] génère un fichier graphique dans le répertoire FUSION de la base de données :

Message	INFOLOGIS
(į)	Le fichier 'EcartSaisiePlanning-001-P-201010-08122010-1625.csv' des écarts entre la saisie d'activité et les éléments qui seraient issus du basculement du planning a été généré dans le répertoire FUSION de la base de données.
	K

Exemple de contenu :

				Libellé						Libellé			Heures		
	Coc	de		secteur	Commun	Date début	Date fin	Code		responsable	Libellé	Commune	saisie	Heures	
1	aida	ant	Nom prénom aidant	aidant	e aidant	contrat	contrat	aidé	Nom prénom aidé	aidé	secteur aidé	aidé	activité	planning	Ecart
2	2 3	385	LEPROF EMMANUELLE	DEOLS	DEOLS	31/08/2009		11501	CHENE BERNARD	INFOLOGIS	DEOLS	DEOLS	3	1	2
3	3 3	385	LEPROF EMMANUELLE	DEOLS	DEOLS	31/08/2009		11711	DEGREND RENE	INFOLOGIS	DEOLS	DEOLS	19	18	1
4	3	419	PREMIER VERONIQUE	DEOLS	DEOLS	27/09/2010	08/10/2010	11512	BIZEAU ANDREE	INFOLOGIS	DEOLS	DEOLS	0	2,5	-2,5
E	5 3	419	PREMIER VERONIQUE	DEOLS	DEOLS	27/09/2010	08/10/2010	11501	CHENE BERNARD	INFOLOGIS	DEOLS	DEOLS	0	6,5	-6,5

Intérêt de cette option : vérifier que les intervenants respectent, autant que faire se peut, les 'feuilles de route'

Gestion des droits des utilisateurs

Gestion des droits des utilisateurs

Si la « Gestion des droits des utilisateurs » est activée, alors à chaque nouvelle version, et pour toute nouvelle option ajoutée, les droits sont positionnés par défaut à « AUCUN DROIT ». Il vous appartiendra d'attribuer les droits souhaités sur ces nouvelles options pour chaque groupe de profil

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE, COMPTA OU PLANNING \ DROITS DES UTILISATEURS \ GESTION DES UTILISATEURS

🖥 Gestion des utilisateurs 🛛 🔀
Gestion des droits des utilisateurs
Liste des utilisateurs enregistrés
ADM ADMINISTRATEUR ALEXANDRALR ALISSONC AMELIEL ASTREINTE BEATRICEL BEATRICEM CATHERINEH CATHERINEL
Ajouter Supprimer Ok Annuler
Sortir

<u>CHEMIN</u> : INFOLOGIS ACTIVITE, COMPTA OU PLANNING \ DROITS DES UTILISATEURS \ GESTION DES GROUPES DE PROFIL

🗟 Gestion des groupes de profil		
		Utilisateurs concernés
Menu	Secteur	Droits
Historique Intégration comptable Intégration comptable Comptes de liaison Tableau des effectifs Registre médical Paramètres Services Régimes et sous-régimes Nomenclature des soins Secteurs de tournée Origine de la première demande Circonstance principale dernière entrée Type d'habitat Aidant principal Conditions de cohabitation Nature des aides Tranches d'âge Saisie Activité	4	Aucun droit Accès total Accès total Accès total Aucun droit Aucun droit Aucun droit Aucun droit Aucun droit Aucun droit Aucun droit Accès total Accès
		-
Secteurs	Ok	Annuler
Ajouter Supprimer	0	Jk Sortir